



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

OBJET :

**Désignation des
membres de la
Commission d'appel
d'offres (CAO)**

L'an deux mille vingt, le Vingt-deux septembre 2020, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité Syndical	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	15
Représentés par mandat	4
Absents	7

Au titre du Conseil de Paris :*M. ALPHAND**M. AQUA**Mme BROSSEL**M. LERT**Mme MONTANDON**M. RAIFAUD**Mme PULVAR**M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. COURTES**M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND**M. GUERIN***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. ABEL**M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***M. AIDENBAUM**M. LORIAU**M. KERN**M. METAIRIE**M. MARIN***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***Madame Josiane FISCHER donne pouvoir à Monsieur Daniel COURTES**Monsieur Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Monsieur Denis LARGHERO**Monsieur Philippe GOUJON donne pouvoir à Monsieur David ALPHAND*

Monsieur Belaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

Mme Tiphanie PAYRE, Directrice générale Adjointe, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 septembre

DÉLIBÉRATION
N° 2020-35/CSi

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient dans le cadre de l'attribution des marchés publics à procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique et sont modifiés tous les deux ans.

En vertu de l'article L 1414-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle est également chargée de rendre un avis pour tout projet d'avenant ayant pour conséquence d'augmenter de plus de 5 % le montant de ces marchés.

L'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que la Commission d'appel d'offres des établissements publics est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, le Président, ainsi que de cinq membres de l'assemblée délibérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Président de l'établissement est président de droit de la CAO. Il est représenté, en cas d'empêchement par le premier Vice-président ou en son absence par le deuxième Vice-président.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Il est proposé la composition suivante de la CAO de l'EPTB Seine Grands Lacs, à compter du 22 septembre 2020 :

Membres titulaires :

Frédéric MOLOSSI
Daniel GUERIN
David ALPHAND
Daniel COURTES
François VAUGLIN
Chantal DURAND

Membre Suppléants :

Bertrand KERN
Pierre BELL-LOCH
Valérie NAHMIAS
Denis LARGHERO
Sylvain RAIFAUD
Jean-Michel VIARD

Cette CAO est à caractère permanent et se réunira périodiquement en fonction des besoins.

Conformément à l'article R2162-24, les membres élus de la CAO feront partie des jurys de concours organisés par l'établissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU les articles L 1414-2, L 1414-4 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : la composition de la commission d'appel d'offres de l'EPTB Seine Grands Lacs est fixée comme suit, à compter du 22 septembre 2020 :

Membres titulaires :

Frédéric MOLOSSI
Daniel GUERIN
David ALPHAND
Daniel COURTES
François VAUGLIN
Chantal DURAND

Membre Suppléants :

Bertrand KERN
Pierre BELL-LOCH
Valérie NAHMIAS
Denis LARGHERO
Sylvain RAIFAUD
Jean-Michel VIARD

Article 2 : le Président est représenté, en cas d'empêchement, pour présider la commission d'appel d'offres par le premier Vice-président ou en son absence par le deuxième Vice-président.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis